

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 9 (1952)

Heft: 1

Rubrik: Échos de Macolin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bilan de l'activité de

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport pour 1951

Du rapport d'activité de l'administration de l'E. F. G. S., nous extrayons les renseignements suivants qui, nous en sommes certains, intéresseront nos lecteurs.

FRÉQUENTATION DES COURS. QUELQUES CHIFFRES INTÉRESSANTS. Au cours de l'année 1951, l'E. F. G. S. a hébergé les cours suivants :

46 (en 1950 : 48) cours fédéraux de moniteurs pour l'instruction préparatoire avec 1656 participants.
(En 1950 : 1974.)

	Participants
103 (100) cours d'associations . . .	avec 4452 (4045)
8 (3) cours d'armée	avec 361 (271)
1 cours de maîtres de sports . . .	avec 14 (17)
soit au total 158 (152) cours avec 6483 (6307) participants.	

Il convient d'ajouter à ces cours, les séances et conférences les plus diverses qui se sont déroulées à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et groupant 347 (387) personnes.

LOGEMENT. Le logement de toutes ces personnes représente au total 20 934 (21 334) nuitées, soit une moyenne de 57 (58) personnes logées par jour à l'E. F. G. S.

SUBSISTANCE. On enregistre, dans ce domaine, une assez nette augmentation par rapport à 1950. Il fut, en effet, distribué : 31 582 portions journalières (30 167) soit, en moyenne : 87 par jour (83), ce qui représente : 23 412 petits déjeuners (23 400) ; 35 463 lunchs (32 500) ; 22 207 dîners (22 200).

VISITE DES INSTALLATIONS. Les installations de notre institut national d'éducation physique continuent d'intéresser notre population. Preuve en soit les quelque 6689 personnes qui les ont visitées sous la conduite de guides compétents, au cours de l'année écoulée. Ce chiffre est toutefois inférieur de quelque 1750 personnes par rapport à celui de l'année précédente. Ce recul s'explique aisément par le fait que de nombreuses sociétés visitent maintenant nos installations sans s'être préalablement annoncées, sous la conduite de moniteurs ayant participé à l'un ou l'autre cours ou de personnes ayant déjà visité les installations. Si cette constatation est réjouissante en ce sens que cette manière de faire soulage quelque peu le personnel chargé de conduire nos visiteurs, il en résulte toutefois un inconvénient qui se traduit très souvent par la publication de communiqués, toujours bien intentionnés certes, mais dont les données ne correspondent malheureusement pas toujours à la réalité. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est, malgré tout, préférable que ces visites s'effectuent sous la conduite d'une personne compétente et parfaitement au courant de l'activité de l'E. F. G. S.

LES ASSOCIATIONS DE GYMNASTIQUE ET DE SPORT ET L'E. F. G. S. Les associations suivantes ont organisé des cours d'entraînement à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, en 1951 :

	Cours	Participants
Société fédérale de gymnastique	20 avec	741
Association suisse de football et d'athlétisme	13 »	793
Fédération suisse de gymnastique et de sport ouvriers (SATUS)	9 »	307
Fédération suisse de handball	9 »	337
Féd. suisse d'athlétisme amateur	6 »	223
Féd. suisse de basketball amateur	3 »	92
Féd. suisse cycliste et motocycliste	3 »	90
Féd. cathol. suisse de gymnastique et de sport	2 »	107
Féd. suisse inter-association d'athlétisme léger	2 »	83
Association suisse de gymnastique féminine	2 »	101
Féd. suisse des éclaireurs	2 »	173
Féd. suisse de tennis	1 »	18
Fédération suisse de ski	1 »	15
Fédération suisse des maîtres de gymnastique	1 »	26
Autres fédérations et groupements divers	29 »	1346
soit au total	103 »	4452

SERVICE DES FILMS ET PUBLICATIONS. Les films de l'E. F. G. S. ont fait l'objet de 628 projections dont 379 l'ont été par les soins de notre opérateur tant à l'Ecole même qu'à l'extérieur et le solde sous forme de location à des tiers. Voici quels sont les films qui ont été projetés le plus souvent :

1. Courts métrages sur l'athlétisme léger :	149 fois
2. Films d'instruction de provenance anglaise	84 »
3. Les champions de l'athlétisme léger	64 »
4. La course	63 »
5. Les meilleurs skieurs du monde	52 »
6. La jeunesse suisse prépare son avenir	39 »
7. Les concours de ski de St-Moritz	36 »
8. Championnats d'Oslo	20 »
9. Course de fond à ski et Finlande	12 »
10. Formation des moniteurs	8 »
11. La Lingslade	7 »
etc.	

Rappelons à ce sujet que l'E. F. G. S. tourne actuellement un nouveau film sur l'instruction préparatoire qui promet d'être fort bien.

BIBLIOTHÈQUE. La bibliothèque de l'E. F. G. S. prend également un très réjouissant essor. A fin 1951 elle comptait 6500 ouvrages traitant des questions les plus diverses ayant un rapport quelconque avec l'éducation physique. Signalons à ce propos la collection de quelque 1600 volumes et brochures de médecine sportive mise à la disposition de notre bibliothèque par M. le Prof. Dr Knoll et les quelque 30 volumes de la « Deutsche Turnzeitung » offerts par le Secrétariat central de la Société fédérale de gymnastique à Aarau.

L'activité hivernale de

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sports

Suivant, en cela, l'exemple de certaines populations valaisannes, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport procède, chaque année, au début de l'hiver, à une émigration saisonnière d'une partie de son personnel. C'est ainsi que dès le 10 décembre 1951 au 26 janvier 1952, la plus grande partie du personnel enseignant et une plus modeste partie de son personnel domestique « essaient » à Davos et Grindelwald pour y organiser ou diriger les cours de moniteurs

de ski de l'instruction préparatoire dont nous vous donnons, ci-après, un très bref aperçu :

A DAVOS. C'est dans cette localité, à la sympathique et accueillante « v. Sprecherhaus », que se sont rassemblés nos camarades de Suisse alémanique. Ce fut tout d'abord un cours de répétition pour les instructeurs, puis deux cours pour la formation et le perfectionnement des moniteurs de ski I. P. Les conditions d'enneigement furent malheureusement assez peu favorables.

A GRINDELWALD. Les baraquements militaires, si appréciés de nos groupements de l'instruction préparatoire accueillirent, cette année, quatre cours successifs, soit : un cours de répétition pour instructeurs, un cours de moniteurs bilingue et deux cours réservés exclusivement aux participants de langue française. Tous ces cours furent placés sous la haute direction de M. E. Hirt, chef de section de l'instruction préparatoire, secondé par MM. Wolf, Eusebio, Joos, M. Meier, Isler, Handloser, tous maîtres de sports à l'E. F. G. S. et André Pont, le sympathique guide-skieur valaisan, Flückiger, Ruedisuhli, v. Bieder, Sutter et Kunz. Quatre-cent-quarante élèves, dont quatre-vingts de Suisse romande, bénéficièrent de cet enseignement et se préparèrent à dispenser, dans leur milieu respectif, la grande joie que procure ce beau sport.

Ceci ne signifie point que toute activité soit suspendue durant ce temps sur les hauteurs de Macolin. C'est ainsi que du 7 au 19 janvier, notre grande maison, bien drapée dans son nouveau manteau d'hermine, a accueilli les quelque 120 personnes (instructeurs-aspirants et personnel auxiliaire) de l'Ecole d'officiers sanitaires 1/52 qui, comme on le sait, débute chaque année par un séjour de deux semaines d'entraînement dans notre école pour poursuivre ensuite son instruction technique et pratique durant 7 semaines à Bâle et à Davos. Nous y avons retrouvé les habituels et très compétents entraîneurs sportifs, MM. Dousse, le D^r Saxer et notre ami Willy Dürri, au milieu du branle-bas général des marchands d'uniformes, de bottes et de casquettes... Une seule ombre au tableau : Nous n'y avons pas rencontré la haute et sympathique silhouette de l'ancien commandant de ces écoles, M. le Colonel Albert de Haller, malheureusement emporté par la maladie au début de l'automne 1951.

Les 19 et 20 janvier, 37 officiers, sous-officiers et soldats des Troupes d'aviation et de D. C. A. participèrent à Macolin à un cours d'instruction dans le cadre des éliminatoires pour les Championnats d'hiver de l'Armée.

Mais la véritable activité sportive de Macolin commencera à nouveau les 1^{er} et 2 février, par l'ouverture du

3^{me} cours annuel de

maîtres et maîtresses de sports indépendants

auquel participeront, cette année, 9 candidats et 5 candidates ainsi qu'un élève-auditeur. Nous relevons avec plaisir que 6 candidats de langue française affronteront les épreuves de l'examen d'entrée le 1^{er} février prochain. C'est la première fois qu'aucun candidat étranger ne s'est inscrit à ce cours.

Jeunesse Forte — Peuple Libre souhaite à chacun et à chacune un plein succès et un heureux et profitable séjour à Macolin.

★

FR. PELLAUD.

Les nouvelles prescriptions d'exécution de l'instruction préparatoire

Le Département militaire fédéral a promulgué en date du 1^{er} janvier 1952 les nouvelles prescriptions d'exécution de l'instruction préparatoire volontaire

destinées à remplacer celles du 6 janvier 1947. Ces nouvelles prescriptions renferment quelques modifications d'application sans, pour autant, porter atteinte à la structure de l'instruction préparatoire puisque l'ordonnance fédérale du 7 janvier 1947, encourageant la gymnastique et les sports n'a subi aucune révision. La participation, sans cesse accrue, à l'instruction préparatoire, au cours des dernières années, a prouvé que les nouvelles bases données à cette institution en 1947, sont bonnes. Les expériences faites ont cependant révélé que la révision de certaines prescriptions d'exécution s'avérait nécessaire. Voici brièvement esquissées quelques-unes des nouvelles dispositions introduites dès 1952 :

A côté du cours de base déjà existant, mais qui devra être organisé à l'avenir séparément dans le cadre d'un groupement spécial et selon un programme de travail bien déterminé, il a été introduit ce que l'on a convenu d'appeler un « entraînement de base » grâce auquel les sociétés de gymnastique, les clubs de football et autres clubs sportifs ainsi que les groupements d'éclaireurs, pourront préparer leurs jeunes gens en vue de l'examen de base, pendant les heures ordinaires de leur propre entraînement.

Alors que pour le cours de base il est attribué une indemnité de Fr. 140.— au moniteur, il n'est versé qu'un subside de Fr. 4.50 par élève qui participe à l'entraînement de base, plus un subside supplémentaire de Fr. 4.50 par élève remplissant les exigences minimum de l'examen de base. Comme nouveauté, il y a lieu de mentionner encore la suppression de la prescription restrictive stipulant que la participation aux cours à option était subordonnée à la participation au cours de base ou à la réussite de l'examen correspondant. Ainsi, à l'avenir tous les jeunes gens en âge d'instruction préparatoire pourront participer, sans restriction, aux cours et examens à option de leur choix, pour autant que les cantons ne décident, de leur propre chef, de s'en tenir aux anciennes prescriptions.

Signalons encore que les cours à option organisés sous forme d'heures d'enseignement ont été supprimés et que seuls subsistent les cours organisés sous forme de camp.

D'autre part, les exigences des examens de base et celles des examens à option de ski et de natation ont été majorées tandis que les subsides attribués pour ceux-ci subissent, en même temps, une majoration correspondante ; c'est ainsi que pour l'examen de base il sera attribué, à l'avenir, Fr. 4.50 par jeunes gens et pour les examens à option de ski et de natation Fr. 2.— par jeune homme.

Relevons également l'introduction d'une nouvelle indemnité fixe de Fr. 25.— pour les moniteurs des cours à option.

Les nouvelles dispositions permettront enfin de mieux adapter aux conditions particulières des cantons la reconnaissance des moniteurs. Les instituteurs, les moniteurs-chefs et les chefs d'entraînement, etc. qui auront fait leurs preuves dans le domaine de l'instruction préparatoire, pourront être reconnus comme tels sans qu'ils aient participé, au préalable, à un cours spécial de moniteurs. Cette reconnaissance sera accordée pour la durée d'une année s'il n'y a pas d'autres possibilités d'organiser l'instruction préparatoire au sein d'un groupement.

Outre les nouveautés ci-dessus mentionnées, les nouvelles prescriptions contiennent certaines précisions qui faisaient jusqu'ici l'objet de directives spéciales. Elles ont été, en outre, établies d'une manière plus rationnelle et plus pratique.

On espère que ces nouvelles prescriptions, mieux adaptées aux besoins du mouvement, contribueront à développer toujours davantage l'instruction préparatoire, à améliorer son enseignement et à en simplifier les contrôles.